

## Jalon 22

La majorité des MRC a un **pôle alimentaire multifonctionnel**, qui favorise **transfert, mutualisation** et **synergies**, et dispose d'un financement assuré

Un pôle alimentaire multifonctionnel désigne une infrastructure facilitant des activités de production, d'approvisionnement, de stockage, de transformation, de distribution et de vente d'aliments produits par les entreprises locales.

### Pourquoi ce jalon?

- De nombreuses petites et moyennes entreprises au Québec font face à un manque de ressources qui rend difficile l'accès à des infrastructures numériques, des installations d'entreposage ou de transformation des aliments, des camions réfrigérés, etc. La mutualisation des ressources et des infrastructures via des pôles alimentaires permettrait de contribuer à leur développement et à leur pérennité, en plus de stimuler la collaboration.
- La présence d'un pôle alimentaire multifonctionnel dans les municipalités régionales de comté (MRC) permettrait d'accroître l'efficacité, l'accessibilité et la résilience du secteur bioalimentaire local, tout en limitant certains impacts environnementaux et sociaux négatifs, comme ceux liés au transport des aliments pour leur transformation à l'extérieur du territoire.
- L'échelle de la MRC est propice à l'établissement d'un pôle alimentaire, car elle englobe un territoire en général suffisamment grand pour couvrir un ensemble diversifié d'entreprises et pour justifier les coûts de mise en place et d'opérationnalisation. Cependant, il est possible que ces pôles se développent à d'autres échelles (quartier, ville, village, etc.) en fonction des besoins de la population et des particularités du système alimentaire local.

### Niveau d'avancement



### Qui doit être mobilisé?



**Entreprises du secteur bioalimentaire :** entreprises agricoles et aquacoles, de transformation et de distribution



**Organismes de financement :** grandes entreprises, banques, fondations



**Société civile :** organisations de développement local, tables bioalimentaires, syndicats

## Comment pourrait-on s'y rendre?

---

### ➤ S'assurer d'un financement suffisant et soutenu

- Faire des études de faisabilité technique et économique pour identifier le financement nécessaire et les opportunités selon les spécificités de la MRC, des attentes et des demandes de la population desservie (ex. études de faisabilité pour le site Louvain à Montréal).
- Chercher des investissements, des subventions ou des aides financières pour la création, le déploiement et le fonctionnement du pôle. Par exemple, le pôle agroalimentaire de Lotbinière s'est vu octroyer des fonds de la municipalité, de la Caisse Desjardins locale, du Fonds d'appui au rayonnement des régions et du MAPAQ.
- Développer un modèle qui diversifie les sources de revenus pour garantir la viabilité financière et la liquidité du pôle. Une piste pourrait être d'élargir l'offre de services au-delà de la production alimentaire (incubation de nouvelles entreprises, réseautage, formation, location d'espaces ou de matériel, etc.).

### ➤ Développer et consolider la gouvernance du pôle

- Établir des alliances stratégiques entre les membres du pôle, et déterminer des objectifs et des fonctions spécifiques pour répondre aux besoins et attentes des membres et de la population desservie.
- Sensibiliser, accompagner, animer et encourager les entreprises participantes et les partenaires afin de s'assurer de leur appropriation du pôle et développer un climat favorable à la collaboration et à la bonne entente.
- Arrimer le pôle avec les autres instances régionales de coordination alimentaire et avec les pôles des MRC voisines.

### ➤ Favoriser le développement des compétences

- Partager les connaissances, les expériences et l'expertise entre les différents pôles des MRC.
- Renforcer les compétences fonctionnelles (techniques et administratives) et complémentaires parmi les membres et partenaires.

### ➤ Assurer le rayonnement du pôle et de ses membres

- Favoriser la pérennité du pôle en sensibilisant la population locale sur sa contribution au développement local et en informant les consommateurs et les consommatrices sur ses entreprises participantes.
- Développer des outils de communication et de fidélisation de la clientèle.

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

---

- Les différentes régions du Québec ont une bonne expérience de développement de **modèles coopératifs et d'économie sociale**, qui peuvent être des modèles d'affaires intéressants pour les pôles.
- **Les nouvelles technologies de l'information et de la communication** facilitent énormément la mutualisation et l'accessibilité. Elles permettent notamment de mieux planifier la logistique (réservations, gestion des stocks, partage d'informations) et de rejoindre autrement une clientèle et des partenaires potentiels.
- **Les nombreuses initiatives citoyennes ou partenariales dans le domaine des systèmes alimentaires**, qui favorisent le développement des capacités collectives. La collaboration et la mutualisation sont souvent des mots d'ordre pour les nouveaux projets, notamment ce qui concerne l'agriculture urbaine, les communautés nourricières, etc. Ces initiatives tendent aussi à favoriser l'achat local et le sentiment d'appartenance.

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

---

- **Le positionnement des grandes surfaces** dans les MRC du Québec, qui disposent d'une large gamme de produits et dont les prix (et parfois leur qualité) sont parfois imbattables.
- **Des enjeux de viabilité des pôles alimentaires ou leur permanence dans le temps**, dépendant du contexte. Par exemple, la garantie de l'approvisionnement alimentaire pendant les saisons de faible production alimentaire comme l'hiver, la conservation des denrées périssables, la réponse à une demande de plus en plus variée et exigeante, la rotation élevée des ressources humaines.
- **Des impératifs de rentabilité, qui viendraient créer une tension avec les autres objectifs.** Des bailleuses et bailleurs de fonds pourraient s'attendre à ce que les opérations du pôle qu'ils financent permettent d'obtenir une rentabilité à moyen terme. Le désengagement des partenaires financiers pourrait nuire gravement à la pérennité de ces initiatives, souvent initiées par des volontaires.

## Qu'est-ce qu'il reste à éclaircir?

---

- Comment assurer le succès et la pérennité d'un pôle alimentaire multifonctionnel dans un marché en mutation, fortement influencé par les préférences alimentaires venues de l'extérieur?
- Compte tenu des particularités et des besoins de chaque MRC, les pôles alimentaires multifonctionnels sont-ils la meilleure réponse pour assurer l'efficacité et l'accessibilité des produits locaux?
- Quelle gouvernance et quel type de propriété pour ces pôles?

## Ressources

---

[Rouleau, A-A. et al. \(2020\). Freins et leviers du déploiement des pôles alimentaires. Une synthèse de connaissances](#)

[Collectif Récolte. \(s. d.\). Créer un pôle logistique alimentaire. 7 bonnes pratiques](#)

[Système Alimentaire Montréalais et al. \(2021\). Pôles logistiques alimentaires : expériences montréalaises. Espace cuisine pour la sécurité alimentaire](#)

[Vivre en Ville. \(s. d.\). Fiches thématiques sur les systèmes alimentaires de proximité. Les pôles logistiques alimentaires régionaux](#)